

Plan directeur en transition, innovation et efficacité énergétiques 2026/en bref

Conjuguer nos forces pour un avenir énergétique durable

Un leadership inspirant: l'exemplarité de l'État

C'est en agissant lui-même de façon exemplaire et en encourageant les municipalités à adopter leurs propres initiatives que l'État québécois tracera la voie de la transition énergétique. Il l'incarnera dans chacune de ses actions en priorisant l'utilisation de l'énergie renouvelable dans sa culture organisationnelle et en étant à l'avant-garde des bonnes pratiques en matière de gestion de l'énergie.

Une transition juste

Pour être juste, la transition énergétique devra améliorer le bien-être humain et s'attaquer aux inégalités sociales, environnementales et économiques, notamment par le maintien, la transformation et la création d'emplois. Elle renforcera la coopération et la confiance et ouvrira ainsi la marche vers une réelle gouvernance de l'énergie, adaptative et résiliente.

Éléments de réussite du plan directeur

Une réglementation flexible et efficace

Un financement optimisé et diversifié

Un soutien à l'innovation, au développement et au partage de connaissances

Des actions pour sensibiliser, promouvoir et éduquer

Une offre de service concertée et améliorée

Une planification d'approvisionnements en électricité renouvelable et des filières énergétiques d'avenir

La transition énergétique correspond à l'abandon progressif de l'énergie produite à partir de combustibles fossiles en faveur des diverses formes d'énergie renouvelable.

Elle correspond également à des changements de comportements, dans le but d'éliminer la surconsommation et le gaspillage d'énergie et à l'émergence d'une culture de l'efficacité énergétique.

Objectifs pour 2030

- > Améliorer de 15 % l'efficacité énergétique avec laquelle l'énergie est utilisée
- > Réduire de 40 % la quantité de produits pétroliers consommés au Québec
- > Augmenter de 25 % la production totale d'énergie renouvelable
- > Augmenter de 50 % la production de bioénergies
- > Éliminer l'utilisation du charbon thermique au Québec

Pour y arriver...

- > un effort collectif de la part de tous les acteurs
 - Ministères et organismes
 - Institutions
 - Distributeurs d'énergie
 - Municipalités
 - Entreprises
 - Communautés autochtones
 - Citoyens
- > Près de 12 milliards \$ d'investissement
- > 14 feuilles de route pour atteindre les objectifs à l'horizon 2030

Vision 2030

Dans la poursuite de sa transition énergétique, grâce à son génie et à des comportements responsables, le Québec aura franchi en 2030 le cap où son énergie renouvelable répondra à la grande majorité de ses besoins et sera en mesure de fournir des solutions aux régions du monde en quête d'énergies vertes. Ce faisant, il répondra aux objectifs de décarbonation de son économie.

l'avenir commence ici

2018

Plan directeur 1

2022

Mise à niveau du Plan directeur 1

2026/30

Plan directeur 2

Les fondements qui marquent la singularité du plan directeur

- **Il est ancré dans le contexte socioéconomique, énergétique et environnemental québécois**
Le plan tient compte à la fois de l'important potentiel d'énergies renouvelables du Québec et de la présence d'industries énergivores. Il a pour but d'améliorer la qualité de vie des citoyens et la protection de l'environnement tout en favorisant un développement socioéconomique optimal.
- **Il balise la transition énergétique**
Le gouvernement trace le chemin et indique la destination pour chacun des secteurs. Son plan directeur rythme la marche avec les mesures appropriées pour que le Québec atteigne ses cibles énergétiques.
- **Il est progressif et prospectif**
La période 2018-2023 servira à préparer les plans directeurs qui suivront et à travailler sur des solutions innovantes pour atteindre les prochaines cibles.
- **Il est irréversible**
Il s'agit d'un point de non-retour dans la transition énergétique du Québec qui doit permettre d'éliminer progressivement le pétrole de son bilan énergétique d'ici 2050.
- **Il favorise le consensus et conjugue les forces**
Ce plan, qui résulte d'un processus de concertation entre les ministères et organismes gouvernementaux et les distributeurs d'énergie, découle d'une vaste consultation publique et requiert la participation active de tous les acteurs engagés dans la transition énergétique.

Secteurs d'intervention

L'aménagement du territoire

- > Créer des formes urbaines propices au développement du transport collectif et aux déplacements actifs
- > Internaliser les coûts de développement pour une utilisation optimale du territoire

Le transport et la mobilité

- > Miser sur les outils économiques pour mieux gérer la demande dans le secteur du transport
- > Accélérer l'utilisation d'énergies à plus faible empreinte carbone et utiliser les véhicules plus efficacement
- > Proposer des options de remplacement au voiturage en solo et encourager les nouvelles solutions de mobilité
- > Optimiser les chaînes logistiques pour le transport des marchandises et la livraison des services

L'industrie

- > Favoriser la compétitivité des entreprises québécoises
- > Appuyer les entreprises dans la gestion de l'énergie et l'analyse des données
- > Maximiser les gains des entreprises en matière d'efficacité énergétique et leur utilisation des énergies renouvelables ou de celles qui émettent moins de GES

Les bâtiments résidentiels

- > Normaliser et réglementer l'efficacité énergétique
- > Réviser et optimiser l'offre de service du secteur
- > Remplacer les combustibles fossiles par des énergies renouvelables
- > Structurer la transition énergétique à long terme

Les bâtiments commerciaux et institutionnels

- > Améliorer les pratiques en matière de gestion de l'énergie
- > Déployer une offre de programmes qui répond aux besoins des clientèles
- > Encourager le bâtiment durable

Les réseaux autonomes

- > Intensifier la recherche et le développement
- > Intégrer l'énergie renouvelable aux centrales thermiques de production d'électricité en réseau autonome
- > Intensifier les activités en efficacité énergétique

L'hydrogène vert et les bioénergies

- > Développer les infrastructures de production et de distribution
- > Accroître l'utilisation de l'hydrogène vert et des bioénergies
- > Améliorer les connaissances et leur diffusion
- > Mettre au point des solutions et des procédés innovants
- > Accroître l'engagement des acteurs publics et privés dans le développement des filières de l'hydrogène vert et des bioénergies
- > Favoriser la mobilisation des communautés locales et autochtones pour développer les filières

L'innovation

- > Coordonner les actions des différents acteurs
- > Maximiser les retombées des investissements publics et privés
- > Structurer, améliorer et diffuser les connaissances liées à l'ensemble de la chaîne d'innovation

Le financement novateur

- > S'assurer que les consommateurs d'énergie ont accès à une offre de financement remboursable diversifiée et adaptée à leurs besoins et encourager les investisseurs tant privés qu'institutionnels à participer à cette offre
- > Accroître le financement de projets portant sur la transition énergétique

La sensibilisation, la promotion et l'éducation

- > Faire connaître la transition énergétique
- > Sensibiliser les citoyennes et citoyens, les municipalités, les Premières Nations et les entreprises à l'importance d'adopter des comportements qui favorisent la transition énergétique
- > Promouvoir la transition énergétique auprès des jeunes

Les orientations générales à poursuivre d'ici 2030

Reconnaître l'efficacité énergétique comme source prioritaire d'énergie

Réduire la dépendance du Québec aux produits pétroliers

Appuyer fortement l'innovation dans le secteur de l'énergie

Développer le plein potentiel des énergies renouvelables

Renforcer la gouvernance et responsabiliser l'État

Appuyer le développement économique